



MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2017

Etaients présents : Mmes PEPIN Christelle (Pouvoir BOUTET Christine), ROLLAND Christiane, RAVARD Alexandra, MM LELAURE Nicolas, THEBAULT André, MESSÉ Alain, VALADE David, HENRIET Pierre, MOINARD David et HENRIET Christian, Maire

Excusés : MMES BOUTET Christine, METEAU Delphine, MM. AUDOUIT Claude, PAIRAUD Guillaume, M. GABORIAU Sébastien

Secrétaire : HENRIET Pierre

Votants : 11 dont 1 pouvoir

M. le Maire remercie toutes celles et ceux qui ont contribué à l'organisation du repas du CCAS le 2 septembre, qui a été une belle réussite, tant au point de vue des participants que du repas lui-même et de son animation.

Restauration des archives communales

M. le Maire propose au conseil de se prononcer sur un devis de restauration de 712 € 11 HT concernant 3 registres communaux, suite à leur emprunt pour numérisation par le Conseil départemental, auprès duquel il est possible de solliciter une subvention de 30%. Le conseil accepte à l'unanimité.

Parc du Marais Poitevin

M. le Maire invite le conseil à se prononcer sur la motion de soutien à l'action des éleveurs et des communes gestionnaires d'un pacage collectif pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences des retards de paiements des M.A.E.C.

Le conseil vote la motion à l'unanimité.

Maison des communes : Assurance statutaire des personnels

Concernant les assurances des risques statutaires du Contrat groupe proposé par le Centre de gestion, M. le Maire propose de confier la gestion dudit contrat par voie de convention au Centre de gestion :

Pour les agents affiliés à la CNRACL, au taux de 0,12%

Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC, au taux de 0,05%.

Le conseil émet un vote favorable à l'unanimité moins une abstention.

SAUR : Actualisation des tarifs de la redevance assainissement

M. le Maire propose une reconduction des tarifs pour 2018, sans augmentation.

Le conseil émet un vote favorable à l'unanimité moins une abstention.

Travaux de réparation de ponts

M THEBAULT présente un devis de réparation concernant les ponts du Chemin du Bois blanc et de la Chaignée, pour un total de 5100 € 00 HT, de l'entreprise Bonnet de Coulonges sur l'Autise.

Le conseil accepte à l'unanimité, tout en déplorant que les auteurs des dégradations ne se soient pas manifestés pour faire jouer les assurances.

Concernant La Chaignée, un élargissement du virage pouvant améliorer le passage du pont, M. le Maire propose au Conseil d'acquérir une bande de terrain afin d'éviter que le pont ne soit de nouveau endommagé, cette opération nécessitant l'intervention d'un géomètre. Le conseil accepte à l'unanimité.

Règlement cimetière pour passe-pied

M THEBAULT expose la problématique pour le passage autour des pierres tombales et propose d'interdire dans le cadre du règlement de nos cimetières tout bétonnage ou autre modification autour des emplacements.

Le conseil est favorable à l'unanimité.

Questions et informations diverses

M. le Maire informe le Conseil que :

- suite à divers échanges, une étude préalable concernant un éventuel aménagement du port de Souil peut être envisagée et financée en bonne partie par des subventions. Une réunion est programmée avec la Dreal, l'IBSN et

le Département pour évoquer le sujet afin d'apporter de plus amples précisions au Conseil municipal.
-le conseil d'exploitation de l'école de musique souhaite réaliser l'audition de fin d'année à l'aire de loisirs le mercredi 4 juillet 2018, idée bien notée par le Conseil.

-suite à des débordements pendant la saison estivale, une réflexion sur la réglementation de l'utilisation de l'aire de loisirs doit être engagée. Approbation des conseillers pour cette réflexion.

-la prochaine commission animation aura lieu le vendredi 6 octobre à 19H. y seront abordés le bulletin communal de janvier, ainsi que les festivités de 2018.

-dans l'état actuel des choses, toutes les pistes restent ouvertes concernant la boulangerie de Souil. Le conseil étudiera les opportunités qui se présenteront et effectuera de son côté ses propres recherches.

-le prochain conseil aura lieu le lundi 2 octobre à 19H, date à confirmer selon avancement du dossier de la salle des fêtes.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 22 septembre 2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 18 septembre 2017

Le Maire,
Christian HENRIET

